

## 225 Collection

### Définition

Cette zone contient le titre de la collection<sup>1</sup> ainsi que les compléments du titre et les mentions de responsabilité relatives à ce titre, y compris ces éléments répétés dans d'autres langues, transcrits sous la forme et dans l'ordre où ils apparaissent sur la ressource cataloguée. Elle correspond à la zone de la collection de l'ISBD.

### Occurrence

Facultative.  
Répétable quand la ressource appartient à plus d'une collection.

### Indicateurs

Indicateur 1	Forme du titre
	La forme du titre de la collection utilisée comme point d'accès doit être saisie dans la zone de lien 410 <sup>2</sup> . Cet indicateur précise si le titre transcrit dans la mention de collection est le même que la forme présente dans la zone 410.
	0 Différent de la forme de référence
	L'agence de catalogage considère que la forme utilisée comme point d'accès dans la zone 410 diffère de la mention de collection transcrite dans la zone 225 (EX 1, 6).
	1 Il n'existe pas de forme de référence
	Aucune forme de référence, destinée à être utilisée comme point d'accès, n'a été établie : aussi n'y a-t-il pas de titre correspondant dans une zone 410 (EX 2).
	2 Identique à la forme de référence
	L'agence de catalogage considère que les données de la zone 225 sont équivalentes à la forme de référence utilisée comme point d'accès dans la zone 410.
	Dans tous les cas, il est recommandé de faire figurer la forme de référence dans la zone 410.
Indicateur 2	blanc Non défini

### Sous-zone(s)

\$a	Titre de la collection
	Le titre de la collection dans la forme où il apparaît sur la ressource cataloguée.
	Obligatoire.
	Non répétable.
\$d	Titre parallèle de la collection
	Le titre de la collection dans une autre langue et/ou une autre écriture que celle du titre entré dans la sous-zone \$a.
	Facultative.

<sup>1</sup> NdT : ici, comme dans l'ISBD, le terme collection désigne un ensemble bibliographique au sens large : il couvre à la fois les collections de monographies et les monographies en plusieurs volumes.

<sup>2</sup> NdT : cet indicateur ne s'applique donc qu'aux titres de collections au sens strict ; rappel : la forme, utilisée comme point d'accès, d'un titre d'ensemble d'une monographie en plusieurs volumes est entrée dans la zone de lien 461.

- Répétable pour chaque titre parallèle de collection (EX 3).
- \$e** Complément du titre  
Sous-titres et compléments du titre qui figurent sur la ressource et se rapportent au titre de la collection transcrit dans la sous-zone \$a, au(x) titre(s) parallèle(s) de la collection transcrit(s) dans la sous-zone \$d, ou au titre de partie entré dans la sous-zone \$i (EX 4).  
Facultative.  
Répétable pour chaque mention de complément du titre et pour les compléments du titre parallèle.
- \$f** Mention de responsabilité  
Mention de responsabilité pour un titre mentionné dans une sous-zone \$a ou \$d (EX 1) ou pour une partie à l'intérieur de la collection, désignée par un numéro et/ou un titre, mentionnée dans les sous-zones \$h ou \$i (EX 5).  
Facultative.  
Répétable pour les mentions de responsabilité s'appliquant à des titres entrés dans des sous-zones différentes et pour les mentions parallèles de responsabilité.
- \$h** Numéro de partie  
Numéro de section ou de partie dans la collection mentionnée dans la sous-zone \$a.  
Facultative.  
Répétable pour chaque division de niveau inférieur, ou pour un numéro parallèle de partie (EX 3).
- \$i** Titre de partie  
Titre de section ou de partie dans la collection mentionnée dans la sous-zone \$a, en particulier quand la collection est divisée en sous-collections.  
Facultative.  
Répétable pour chaque division de niveau inférieur, ou pour un numéro parallèle de partie (EX 3, 5).
- \$v** Numérotation du volume  
Numéro de la ressource décrite à l'intérieur de la collection mentionnée dans la zone 225, ainsi que tout terme utilisé dans la ressource pour le désigner. Des abréviations normalisées peuvent être utilisées (EX 1-5).  
Facultative.  
Répétable (EX 3).
- \$x** ISSN de la collection  
ISSN de la collection, sous la forme d'un numéro à 8 chiffres avec un tiret entre le quatrième et le cinquième chiffre. Le terme ISSN est omis, mais doit être généré à l'affichage ou à l'édition (EX 1).  
Facultative.  
Répétable quand la collection et la sous-collection ont chacune un ISSN<sup>3</sup>.
- \$z** Langue du titre parallèle  
Identification codée de la langue du titre parallèle apparaissant dans une sous-zone \$d (EX 3). Cette sous-zone et ses répétitions éventuelles doivent toujours venir en dernier dans la zone. Les codes de langue doivent se conformer à la norme ISO 639-2:1998 – *Codes pour la représentation des noms de langue – Partie 2 : code alpha-3*. Voir : [http://www.loc.gov/standards/iso639-2/php/French\\_list.php](http://www.loc.gov/standards/iso639-2/php/French_list.php)  
Facultative.  
Répétable. Si la sous-zone \$d est répétée, cette sous-zone doit être répétée, l'ordre des langues reflétant l'ordre des titres parallèles.

---

<sup>3</sup> NdT : selon les règles de catalogage en vigueur en France (ISBD et normes nationales qui en sont dérivées), on ne donne qu'un seul ISSN dans la zone de la collection ; dans le cas d'une sous-collection, on entre dans la zone 225 l'ISSN de la sous-collection, l'ISSN de la collection principale pouvant être rappelé en note dans une zone 308.

## Remarque(s) sur le contenu de la zone

### Information ISBD

Conformément aux spécifications de l'ISBD pour la zone de la collection, les données de cette zone sont transcrites sous la forme et dans l'ordre où elles apparaissent sur la ressource. La sous-zone \$z n'est pas un élément de l'ISBD. La correspondance entre la zone 225 et l'ISBD est illustrée dans le tableau ci-dessous.

Chaque mention de collection est mise entre parenthèses dans une notice en ISBD ; les parenthèses ne sont pas saisies dans la notice en UNIMARC, mais elles doivent être générées à l'affichage ou à l'édition à partir de l'étiquette de la zone.

Sous-zone UNIMARC	Élément de l'ISBD Nom de l'élément	Place de l'élément dans le schéma de l'ISBD	Ponctuation prescrite
\$a	Titre de la collection	6.1	Début de zone
\$d	Titre parallèle de la collection	6.2	=
\$e	Complément du titre	6.3	:
\$f	Mention de responsabilité	6.4	/
\$h	Numéro de partie	6.1	.
\$i	Titre de partie	6.1	, après \$h sinon .
\$v	Numérotation du volume	6.6	;
\$x	ISSN de la collection	6.5	,

### Données parallèles

Les données parallèles qui apparaissent sur la ressource, c'est-à-dire les données répétées dans d'autres langues ou d'autres écritures, sont signalées, dans l'ISBD, par un signe égal suivi d'un espace (=#)<sup>4</sup> au début de chaque ensemble de données parallèles. Dans cette zone, le code de sous-zone \$d doit générer automatiquement le signe égal (=) (EX 3). Si les règles de l'ISBD exigent l'emploi du signe égal (=) au début d'une autre sous-zone, il doit être entré de façon explicite. Le signe égal suivi d'un espace remplace alors toute autre ponctuation ISBD qui devrait être normalement générée pour introduire cette sous-zone (EX 6)<sup>5</sup>.

### Contenu des sous-zones

Cette zone est utilisée uniquement pour une collection à laquelle appartient la ressource dont le titre figure dans la zone 200. Si la notice décrit une publication en série ou une collection, la zone 225 n'est utilisée que si cette publication en série ou cette collection appartient elle-même à une collection. Le titre de la publication en série ou de la collection cataloguée est entré dans la zone 200 (voir zone 200, EX 3).

Quand la notice source ne comporte pas l'élément « titre de la collection tel qu'il figure sur la ressource », il ne faut pas tenter de le créer à partir de la forme de référence établie pour le titre de la collection. La forme de référence peut être entrée dans la zone 410 et une note sur le titre de la collection générée à partir de cette zone.

<sup>4</sup> NdT : la ponctuation prescrite par l'ISBD pour introduire un élément parallèle est précisément : espace, signe égal, espace (=#).

<sup>5</sup> NdT : lorsque le signe égal est saisi au début d'une sous-zone (autre que \$d), il ne doit pas être précédé d'un espace ; l'espace précédant la ponctuation ISBD doit être généré par programme à l'édition ou à l'affichage.

Quand la zone de la collection comporte un élément qui peut être soit un sous-titre soit un titre de sous-collection sans que l'on puisse trancher, il vaut mieux mettre ce dernier dans une sous-zone \$e (Complément du titre). Le numéro de partie et le nom de partie ne constituent qu'un seul élément dans l'ISBD et certains formats source ne permettent pas de les différencier. Dans ce cas, lors de la conversion en UNIMARC, la sous-zone \$i doit être préférée à la sous-zone \$h.

### Zone(s) connexe(s)<sup>6</sup>

- 011 ISSN (International Standard Serial Number)  
La sous-zone 225\$x ne s'applique qu'à l'ISSN identifiant une collection ou une sous-collection dont le titre figure dans les sous-zones 225\$a et 225\$i. L'ISSN d'une collection dont le titre figure dans la zone 200 est entré dans la zone 011.
- 410 Appartient à la collection  
La forme de référence pour un titre de collection peut figurer dans une zone 200 imbriquée dans une zone 410<sup>7</sup>.
- 461 Ensemble  
La zone 461 est utilisée par les agences qui pratiquent le catalogage à niveaux, pour établir un renvoi vers une notice décrivant une publication en série<sup>8</sup>.
- 530 Titre clé  
Si la collection ou la sous-collection dont le titre figure dans les sous-zones 225\$a et 225\$i a un titre clé, il ne doit pas être entré dans la zone 530, car celle-ci contient le titre clé d'une ressource continue dont le titre figure dans la sous-zone 200\$a. Si la collection ou la sous-collection dont le titre figure dans les sous-zones 225\$a et 225\$i a un titre clé, il peut être mis en note dans la zone 308<sup>9</sup>.
- 7XX Bloc des responsabilités  
Si on souhaite créer un point d'accès au nom d'une personne ou d'une collectivité figurant dans la sous-zone 225\$f, la forme de ce nom utilisée comme point d'accès (vedette nom de personne ou vedette de collectivité) doit être entrée dans une zone 7XX, ou dans une zone 7XX imbriquée à l'intérieur d'une zone 410.

### Exemple(s)

*Exemples propres à l'édition française : EX 7 ▲ et suivants.*

EX 1 ■ 225 0# \$aOccasional paper\$fBritish Museum\$x0412-4815\$vn0 33  
410 #0 \$171002\$aBritish Museum\$12000#\$aOccasional papers

EX 2 ■ 225 2# \$aInternational series in the science of the solid state\$vol. 10  
225 1# \$aPergamon international library

*« X-ray diffraction topology » appartient à deux collections. La seconde n'est pas utilisée comme point d'accès, aussi n'y a-t-il pas de forme de référence correspondante (valeur 1 de l'indicateur*

<sup>6</sup> NdT : la 3<sup>e</sup> édition anglaise mentionne par erreur, comme zone connexe de la zone 225, la zone 411 « a pour sous-collection », zone qui ne peut être employée que dans une notice de collection.

<sup>7</sup> NdT : le titre de référence d'une collection est aussi donné dans la zone 410 lorsque la technique utilisée est celle des sous-zones classiques et non celle de l'imbrication ; il peut correspondre à la zone 200 de la notice de collection mais aussi à la zone 500 (Titre uniforme) ou à la zone 530 (Titre clé).

<sup>8</sup> NdT : lorsque la notice décrit un volume isolé d'une monographie en plusieurs volumes, la zone 461 est également utilisée pour entrer la forme du titre d'ensemble de la monographie en plusieurs volumes que l'on souhaite utiliser comme point d'accès.

<sup>9</sup> NdT : en France, c'est le titre clé qui constitue la forme de référence du titre d'une ressource continue, y compris pour les collections ; le titre clé de la collection, quand il existe, est donc entré dans une zone 410.

1).

- EX 3 ■ 225 2# \$aEuropäische Hochschulschriften\$hReihe I\$iDeutsche Literatur und Germanistik\$vBd. 298\$dPublications universitaires européennes\$hSérie I\$iLangue et littérature allemandes\$vvol. 298\$dEuropean university papers\$hSeries I\$iGerman language and literature\$vvol. 298\$zfre\$zeng
- La ressource cataloguée est le volume 298 d'une sous-collection, avec des données parallèles dans trois langues. Le titre est identique à la forme de référence (valeur 2 de l'indicateur 1).*
- L'affichage ISBD est le suivant :*
- (Europäische Hochschulschriften. Reihe I, Deutsche Literatur und Germanistik ; Bd. 298 = Publications universitaires européennes. Série I, Langue et littérature allemandes ; vol. 298 = European university papers. Series I, German language and literature ; vol. 298)
- EX 4 ■ 225 2# \$aExperimental biology and medicine\$emonographs on interdisciplinary topics\$vvol. 6
- EX 5 ■ 225 2# \$aAbhandlungen der Mathematisch-Naturwissenschaftliche Klasse\$fAkademie der Wissenschaften und der Literatur\$vJahrg. 1976, Nr. 3
- EX 6 ■ 225 0# \$aWorld films\$iFrance today\$i= La France aujourd'hui
- EX 7 ▲ 225 1# \$aCahiers\$fCentre interuniversitaire d'histoire contemporaine\$vn°3
- Il n'y a pas de titre clé attribué à cette collection publiée en Belgique.*
- EX 8 ▲ 225 2# \$aTextes de la Renaissance\$iSérie Romans de chevalerie de la Renaissance  
410 #0 \$tTextes de la Renaissance. Série Romans de chevalerie de la Renaissance\$x1776-5846
- L'ISSN de la collection ne figure pas sur la ressource ; en concordance avec la règle en vigueur en France (Z44-050, §6.5.1), il n'est pas entré dans la zone 225, mais dans la zone 410.*
- EX 9 ▲ 225 0# \$aBilans & prospectives\$fIFREMER\$x1279-8339  
410 #0 \$tBilans & prospectives - IFREMER\$x1279-8339
- L'ISSN de la collection figure sur la ressource ; il est donc entré à la fois dans la zone 225 et dans la zone 410.*
- EX 10 ▲ 225 0# \$aColloques, congrès et conférences\$v12  
410 #0 \$tColloques, congrès et conférences sur l'époque moderne et contemporaine\$x1621-1049\$v12
- EX 11 ▲ 225 2# \$aMathématiques à l'université\$ecours et exercices corrigés  
410 #0 \$tMathématiques à l'université\$x1767-2171
- EX 12 ▲ 225 2# \$aNouvelle description de l'Égypte\$vvolume 2  
410 #0 \$tNouvelle description de l'Égypte\$x1952-5532\$v2
- EX 13 ▲ 225 0# \$aRapport de recherche\$fÉcole supérieure d'ingénierie Léonard de Vinci\$x1283-0626\$vn° RR-31

410 #0 \$tRapport de recherche - École supérieure d'ingénierie Léonard de Vinci\$x1283-0623\$v31

*L'ISSN de la collection qui figure sur la ressource est erroné. L'ISSN correct est entré dans la zone 410.*

EX 14 ▲

225 1# \$aLectures d'une œuvre  
 225 2# \$aVariations sur un texte  
 410 #0 \$tVariations sur un texte\$x1626-2379

*La ressource cataloguée appartient à deux collections. Il n'y a pas de titre clé attribué à la collection « Lectures d'une œuvre ».*

EX 15 ▲

200 1# \$a≠NSB≠L'≠NSE≠insurgé\$bTexte imprimé\$fJules Vallès  
 225 1# \$aJacques Vingtras\$v3  
 225 0# \$aClassiques français\$emaxi poche  
 410 #0 \$tClassiques français (Paris)\$x1242-885X  
 461 #0 \$tJacques Vingtras\$v3

*La ressource cataloguée est un volume isolé d'une monographie en plusieurs volumes publiée dans une collection. La première occurrence de la zone 225 correspond au titre d'ensemble de la monographie en plusieurs volumes qui est également entré dans une zone 461 pour créer un point d'accès à ce titre. La seconde occurrence de la zone 225 correspond au titre de la collection ; la forme qui figure sur la publication diffère du titre clé utilisé dans la zone 410.*